

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Comité du patrimoine mondial
Seizième session**

Santa Fé, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique
7 - 14 décembre 1992

**Point 12 de l'Ordre du jour provisoire: Examen des demandes
d'assistance internationale**

1. Suivi des biens du patrimoine mondial

Antécédents: Le Comité a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'établir des mécanismes de suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont soumis des rapports sur l'état de conservation de 15 à 25 biens naturels lors des dernières sessions du Bureau et du Comité. Cependant, le Comité a estimé qu'il était plus difficile d'effectuer un suivi de l'état de conservation des biens culturels compte tenu de la variété et de la complexité des problèmes techniques. Le Comité a exprimé sa satisfaction lors de sa dernière session quant à l'exercice de suivi entrepris par le Secrétariat en coopération avec le Coordonnateur régional du Projet PNUD/UNESCO pour les biens culturels en Amérique latine et dans les Caraïbes, et a suggéré que cette expérience se poursuive et que des expériences similaires soient également envisagées dans d'autres régions.

D'autre part, le Centre, en employant une approche similaire et en collaboration avec le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a effectué le suivi de l'état de conservation des biens culturels de la région méditerranéenne et fourni des rapports sur sept sites à la seizième session du Bureau qui s'est tenue à Paris du 6 au 10 juillet 1992, au Siège de l'UNESCO.

Description du projet: Le Centre du patrimoine mondial, aidé par l'ICOMOS, l'ICCROM, le Coordonnateur du Projet PNUD/UNESCO pour les biens culturels en Amérique latine et dans les Caraïbes, et des experts indépendants d'autres régions, propose pour 1993 un programme de suivi des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La méthodologie sera la suivante: a) collecte des informations disponibles auprès de l'ICOMOS, l'ICCROM et des d'autres organisations concernées sur l'état de conservation des biens; b) visites aux sites, et consultations avec les

gestionnaires, administrateurs et décideurs; c) évaluation de l'état de conservation des biens et d) préparation des rapports sur l'état de conservation.

Sur la base des conclusions de ce programme de suivi, des projets d'assistance technique seront préparés, et des recherches de financement pour leur mise en oeuvre seront entreprises.

Un programme de suivi a déjà été expérimenté en Amérique latine et dans les Caraïbes sur six sites en 1991 et sept sites en 1992, pour un montant de 36.500\$ EU prélevé sur le Fonds. La contribution du PNUD à ces activités s'est élevée à 50.000\$ EU et les Etats parties ont apporté une aide financière de 13.000\$ EU.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial: 115.000\$ EU sont demandés pour mener à bien le suivi de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, plus spécialement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes: a) pour l'Amérique latine et les Caraïbes: 50.000\$ EU pour les frais de voyages, per diem et dépenses diverses pour la visite de 15 biens (45.000\$ EU) et pour les études préalables et dépenses de communication (5.000\$ EU); b) pour la région méditerranéenne: 20.000\$ EU pour couvrir les frais de voyages, per diem et dépenses diverses pour visiter 7 à 10 sites et c) pour les régions d'Afrique et d'Asie-Pacifique: 20.000\$ EU pour les frais de voyages, per diem et dépenses diverses pour cinq visites aux sites. Une somme supplémentaire de 25.000\$ EU sera nécessaire pour l'organisation d'un séminaire portant sur les méthodologies de suivi.

Contribution nationale: La mise en oeuvre du projet doit se faire en étroite collaboration avec les Etats Parties pour l'organisation des visites sur les sites et l'obtention des informations préliminaires concernant l'état de conservation des sites. La contribution des Etats Parties en services et en espèces s'élèverait à environ 15 à 20% du montant total du programme de suivi.

Action du Comité: Il est demandé au Comité de décider si une contribution financière de 115.000\$ EU doit être approuvée en 1993 pour le suivi des biens du patrimoine mondial.

2. Formation

Séminaire régional pour les pays d'Afrique francophone (France/Mali)

Antécédents: Au cours des quatre dernières années, l'Ecole nationale du Génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF, France) a organisé, en collaboration avec les institutions nationales du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun et du Niger, des séminaires de formation sous-régionaux pour l'Afrique francophone sur des sujets relatifs à la gestion de zone protégée et au développement rural. Le Fonds du patrimoine mondial a fourni tous les ans une contribution financière de 30.000\$ EU pour l'organisation de ces cours.

Description du projet: L'ENGREF propose d'organiser, du 30 janvier au 28 février 1993, un cours de formation dans la Réserve de biosphère de la Boucle de Baoule au Mali. La Réserve occupe une superficie d'environ 350.000 hectares. Le cours portera essentiellement sur les points suivants: a) méthodes et techniques pour la description des caractéristiques physiques et biologiques du site; b) dégradation de l'habitat et disparition des espèces et c) problèmes causés par le pastoralisme et manières et moyens d'intégrer ses besoins dans la conservation de la zone. L'Institut Polytechnique Rural de Katibougou, et le Ministère de l'agriculture coopèrent avec l'ENGREF à l'organisation de ce cours. Il y aura 10 stagiaires de l'Institut Polytechnique rural de Katibougou et 18 de l'ENGREF, de 11 nationalités différentes (Belgique (1), Brésil (1), Burkina Faso (1), Cap Vert (1), Congo (1), Côte d'Ivoire (1), France (4), Japon (1) Madagascar (1), Mali (1), Niger (4) et Portugal (1)). Les formateurs seront français (3) et togolais (1). Le coût total de ce cours s'élève à 63.000\$ EU, comprenant l'organisation (4.000\$ EU), les honoraires, le per diem et autres frais de personnel (stagiaires et formateurs: 24.500\$ EU), voyages internationaux et locaux (23.000\$ EU), collecte sur place et traitement des données obtenues par les stagiaires (7.550\$ EU) et frais de publication (4.150\$ EU).

Montant demandé: l'ENGREF a demandé une aide financière de 30.000\$ EU pour l'organisation de ce cours.

Contributions nationale et autres: L'ENGREF et les organismes compétents français et maliens apporteront une aide financière de 33.000\$ EU en complément des 30.000\$ EU provenant du Fonds du patrimoine mondial.

Action du Comité: Il est demandé au Comité d'étudier cette demande et de décider s'il souhaite continuer d'apporter son soutien financier à ce cours.